

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 DECEMBRE 2008**

Le 29 décembre 2008 à 20H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/12/2008

Etaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Monsieur Robert BOSSY, adjoint, Mesdames, Karine FURMINIEUX, Elodie SEGEALET et Messieurs Thierry ANDRE, Yann DUCHAMP, Pierre GAGNERE, Alain OSTERNAUD, Frédéric RISSOAN, Guy THOUENZ Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : M. Gérard CORDIER à M. Jean-Claude ORIOL
M. Alain DAUTHEVILLE à M. Robert BOSSY
Mme Patricia PONSONNET à Mme Karine FURMINIEUX

Excusé :

Absent : Mme Cécile CELETTE

M. Frédéric RISSOAN a été élu secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2008 et signature du registre des délibérations.

- **Subvention épandage des boues** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet d'évacuation des boues de la station d'épuration par la filière épandage et valorisation des boues par recyclage agricole tel qu'il a été présenté au conseil municipal du 13 novembre 2008 et solliciter l'aide maximum auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée pour le financement de l'élaboration du plan d'épandage estimé à 3 475€ HT.
- **Cantine convention avec les communes de Bogy et Colombier le Cardinal** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention entre la commune de Saint-Cyr et les communes de Bogy et Colombier le Cardinal acceptant l'intégration des enfants à compter du 5 janvier 2009. En contre partie les communes de Bogy et Colombier le Cardinal s'engagent solidairement à verser une participation de 15 € par jour de service assuré.
- **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2009** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire, en application de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2009 avant le vote du budget primitif 2009.

QUESTIONS DIVERSES

- **Révision simplifiée du PLU** : Monsieur Robert Bossy informe que la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées concernant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme aura lieu fin janvier.
- **Cantine** : Madame Martine Ollivier sollicite le conseil municipal pour son aide au nettoyage de la vaisselle pour la cantine vendredi 2 janvier à 13h30.
- Un feuillet présentant l'équipe municipale sera distribué aux habitants de Saint-Cyr.